

PROJET AINA URGENCE

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

N# 02/AINA

FINANCEMENT : USAID

Dans le cadre de la mise en œuvre de son plan stratégique pour l'urgence, le projet ADRA AINA, à travers le financement de l'USAID recherche un (des) Fournisseur(s) ou un centre de production de semences capable(nt) de remplir les conditions sollicitées par le projet.

CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Madagascar est l'un des pays les plus pauvres du monde avec un PIB par habitant de 415 USD par an et se trouve à la 161ème place dans l'IDH. De plus, les chiffres sont encore plus bas dans la région Atsimo Andrefana, où plus de 80% de la population sont des producteurs de subsistance vivant presque exclusivement de l'agriculture pluviale.

Au niveau du district d'AMPANIHY, le manque de semences pour s'engager dans des activités agricoles couplés à de faibles rendements en raison de la sécheresse récurrente a été observé et traduisait les plus souvent à des pertes de récolte résultant d'une infestation de ravageurs. De plus, la sécheresse a entraîné des semis tardifs et une réduction des superficies ensemencées pour toutes les cultures, les rendements pour 2020/2021 devraient être inférieurs à 40 % des rendements historiques.

Afin d'y remédier, au niveau des deux communes EJEDA et MANIRY où le PROJET AINA intervient, sa composante AGRICULTURE vise à améliorer la résilience des ménages face aux chocs climatiques en encourageant l'utilisation de pratiques agricoles intelligentes face au climat et pour répondre aux besoins alimentaires des ménages.

En effet, le projet AINA vise à fournir des intrants agricoles d'urgence/améliorés et un soutien technique pour assurer une production durable aux communautés affectées. Les communautés auront alors une meilleure production durable au cours de la prochaine saison de croissance.

Pour atteindre le résultat attendu #2 du Projet, cet appui consiste à renforcer les capacités techniques des ménages bénéficiaires en leur octroyant un kit de démarrage composé de

- lots de semences de : *sorgho millet, niébé, arachide, haricot, liane patate douce, ambatry, barre de savon (pour pesticide)* en confirmant que toutes les semences proviennent des producteurs certifiés (SQD: Semence de Qualité Déclaré)
- matériels agricoles associés comprenant *un arrosoir, un houe, une pelle, un râteau, un baril.*

Cet appel d'offre est lancé pour identifier les fournisseurs potentiels capables de répondre aux besoins selon les quantités et qualités voulues au niveau des lieux indiqués.

OBJECTIFS

La dotation des semences et matériels agricoles pour la campagne 2021 a pour objectif d'encourager l'utilisation des pratiques agricoles intelligentes face au changement climatique pour répondre aux besoins alimentaires des ménages.

Spécifiquement, il s'agit de renforcer leur capacité de production en leur offrant des semences certifiées et des matériels agricoles appropriés à leur exploitation.

COMPOSITION DE L'OFFRE

L'offre présentée par le soumissionnaire comprendra deux parties distinctes :

- I. OFFRE TECHNIQUE** : Présentation des échantillons par le fournisseur (semences et matériels agricoles) au bureau ADRA Ampanihy
- II. OFFRE FINANCIERE**

Table des matières

I. Généralités	4
I.1. OBJET DE L'APPEL D'OFFRES	4
I.2. LES ENTREPRISES AUTORISEES A SOUMISSIONNER.....	4
II.Composition de l'offre.....	4
II.1. Prix de la Soumission	4
II.2. Durée de validité de la soumission	5
II.3. Date limite de dépôt des soumissions	5
II.4. Ouverture des dossiers de soumissions	5
III.Analyse, Evaluation et comparaison des soumissions	5
IV.SPÉCIFICATIONS DU MARCHÉ	6
IV.1. Lot N: 01- SEMENCES.....	6
1. Lieux de livraison	6
IV.2. Lot N: 02- MATERIELS AGRICOLES	7

I. Généralités

I.1. OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

Le présent Appel d'Offres a pour objet l'exécution, pour le compte d'ADRA AINA et selon les conditions du contrat et la spécification du marché de fournitures des lots suivants :

Lot 01 : Semences

Lot 02 : Matériels agricoles

Ces lots sont indivisibles afin de faciliter leur livraison au niveau du site.

I.2. LES ENTREPRISES AUTORISEES A SOUMISSIONNER

Sont autorisées à participer au présent Appel d'Offres tout fournisseur ou producteur de semences certifié par le DRAEP possédant une carte professionnelle adéquate légalement constituée, et en mesure de remplir les conditions d'attributions de marchés selon les lois en vigueur au moment de la publication.

II. Composition de l'offre

L'offre comprendra obligatoirement les documents ci-dessous, dûment signés par le soumissionnaire lorsqu'il s'agit d'un formulaire à remplir.

Au titre du dossier administratif général :

1. Une lettre attestant des qualités et des pouvoirs du signataire de l'offre
2. Le certificat de résidence du signataire de l'offre
3. Le quitus fiscal pour l'année en cours
4. Les copies certifiées conformes de la Carte d'Immatriculation Fiscale, du Numéro d'Identification Fiscale, de la Carte d'Immatriculation Statistique, à jour.
5. Le Relevé d'Identité Bancaire (RIB) de l'entreprise
6. Une déclaration des expériences du fournisseur ou du producteur de semence pendant les 3 dernières années .

II.1. Prix de la Soumission

L'attention du soumissionnaire est attirée sur le fait que son offre sera impérativement calculée sur la base du devis quantitatif du dossier d'appel d'offres. Il est en outre expressément indiqué que le prix global estimé des semences dans le dossier d'appel d'offres est donné à titre d'information et il lui appartient de bien calculer ses coûts pour faire son offre.

Le montant de sa soumission sera obtenu par application de ses propres prix unitaires aux quantités ainsi que le frais de transport jusqu'aux lieux de livraison.

Tous les droits, taxes et autres redevances qui appartient au soumissionnaire de payer en vertu du Contrat, ou pour une autre raison, seront inclus dans les prix unitaires et le prix total de l'offre présentée par le Soumissionnaire.

II.2. Durée de validité de la soumission

Les offres resteront valables et irrévocables pendant 15 jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres. Dans ce délai de 15 jours, les soumissionnaires seront informés par écrit de l'acceptation ou du rejet de leur offre.

Les conditions et les prix stipulés aux documents d'offres ne pourront donc pas être modifiés durant cette période de 15 jours.

Dans des circonstances exceptionnelles, il pourrait être demandé aux soumissionnaires de prolonger la période de validité pour une durée déterminée. Cette demande et les réponses des Soumissionnaires se feront par écrit. Un Soumissionnaire peut refuser d'accepter la requête sans conséquence sur la soumission. Un Soumissionnaire qui a accepté la requête ne pourra pas demander et ne sera pas autorisé à modifier son offre.

Les prix unitaires inscrits sont fermes et non susceptibles de révision.

Les offres seront exprimées en Ariary (MGA) qui sera également la monnaie de paiement, inscrites en chiffres et en lettres.

Les offres remises par voie électronique ne sont pas recevables dans le cadre du présent Appel d'Offre.

II.3. Date limite de dépôt des soumissions

Les offres originales et copies devront parvenir au Bureau **ADRA MADAGASCAR – En Face EPP Ambatomaro – BP 8218, 101 ANTANANARIVO**, au plus tard le...03....Janvier 2022 à 11 heures 00 minute.

La date limite de dépôt des soumissions pourra être reportée en publiant un amendement. Dans ce cas, tous les droits et obligations des Soumissionnaires précédemment régis par la date limite initiale seront régis par la nouvelle date limite.

Toute Soumission reçue après la date et l'heure limite de remise des soumissions sera renvoyée au Soumissionnaire sans avoir été ouverte.

II.4. Ouverture des dossiers de soumissions

L'ouverture des plis aura lieu au bureau national d'ADRA, en face EPP Ambatomaro – Antananarivo et au bureau du Projet ADRA AINA, sis à Ampanihy, le ...04 Janvier...**2022 à 12 heures 00 minute**. Elle sera effectuée par la Commission d'ouverture ADRA.

La Commission d'ouverture des Offres procède à l'ouverture des plis, vérifie que les sceaux sont intacts et que les offres reçues sont conformes aux clauses administratives de l'appel d'offres et informe les parties présentes des noms des soumissionnaires et des montants des offres. Les offres sont paraphées et signées par les membres de la Commission d'ouverture des Offres. Cette séance est sanctionnée par un procès-verbal signé par les parties présentes.

La Commission d'ouverture des Offres ne pourra pas statuer sur la conformité ou la non-conformité des offres lors de cette séance sauf sur les dossiers déposés après la date limite et heure limite de dépôt des offres qui seront rejetés.

III. Analyse, Evaluation et comparaison des soumissions

Une commission au sein de l'ADRA procédera à l'analyse, l'évaluation et au classement des offres avant d'attribuer le marché aux soumissionnaires les mieux disant.

Le résultat de l'appel d'Offres ne deviendra définitif qu'après vérification détaillée par la Commission d'Examen des Offres.

En cas de discordance entre les documents présentés et les modèles du Dossier d'Appel d'Offres, ces derniers seront les seuls considérés comme valables.

IV. SPÉCIFICATIONS DU MARCHÉ

La passation des marchés sera conduite par Appel d'Offres ouvert avec publication nationale tel que défini dans le Code des Marchés Publics de Madagascar.

La fourniture des semences et matériels sont regroupés en deux lots pour les deux communes.

IV.1. Lot N: 01- SEMENCES

Les semences à fournir sont de la catégorie des « certifiées » ou Semence de Qualité Déclarée (SQD).

Description des semences	Quantité demandée en KG	Type de semence
Sorgho	3200	SQD
Millet	3200	SQD
Niébé	6400	SQD
Arachide	9600	SQD
Haricot	12800	SQD
Semence de Patate douce a chaire orange	25600	SQD
Ambatry	6400	SQD
Savon (citronnelle)	3200 barres	Barre de 800grammes

1. Lieux de livraison

Les lieux de la livraison et la quantité par personnes sont détaillés par le tableau ci-après.

COMMUNE RURALE d'Ejeda : le nombre de bénéficiaires est de 2600 répartis au niveau des huit sites de distribution de la Commune.

Désignation	Lieux de la livraison	Qté Sorgho (kg)	Qté Millet(kg)	Qté Niébé(kg)	Qté Arachide(kg)	Qté Haricot(kg)	Qté(patate douce)	Qté Ambatry (kg)	Qté Savon (kg)	Nbre beneficiaires
Semences certifiées	Site Ejeda nord	270	270	540	810	1 080	2160	540	270	270
	Site Tanandava	321	321	642	963	1204	2568	642	321	321
	Site Mitsoriake	404	404	808	1212	1616	3292	808	404	404
	Site Farafatse	392	392	784	1176	1568	3136	784	392	392
	Site Marovahatse	494	494	988	1482	1976	3952	988	494	494
	Site Manakaravavy	320	320	640	960	1280	2560	640	320	320
	Site Behatrave	91	91	182	273	364	728	182	91	91

	Site Tsikoakahitse	308	308	616	924	1232	2464	616	308	308
TOTAL		2600 kg	2600 kg	5200 kg	7800 kg	9260 kg	2860 kg	5200 kg	2600 kg	2600 Bénéficiaires

COMMUNE RURALE de MANIRY : le nombre de bénéficiaires est de 600 répartis au niveau de quatre site de distribution de la Commune

Désignation	Lieux de la livraison	Qté Sorgho (kg)	Qté Millet(Kg)	Qté Niébé (kg)	Qté Arachide (kg)	Qté Haricot (kg)	Qté (patate douce)	Qté Ambatry (kg)	Qté Savon (kg)	Nombre benef
Semences certifiés	Site BESALY	36	36	72	108	144	288	72	36	36
	Site MANIRY	319	319	638	957	1276	2552	638	319	319
	Site TSIASIMO	148	148	296	444	592	1184	296	148	148
	Site BEKILY	97	97	194	291	388	776	194	97	97
TOTAL		600 kg	600 kg	1200 kg	1800 kg	2400 kg	4800 kg	1200 kg	600 kg	600 bénéficiaires

IV.2.

Lot N: 02- MATERIELS AGRICOLES

Les matériels agricoles à fournir sont de bonne qualité et résistante.

Description des semences	Type de matériels	Quantité nombre
Arrosoir	Plastique de 15 LITRES	6400
Houe	Avec manche en bois lisse (épaisseur de la houé : coté)	6400
Pelle	Avec manche en bois lisse (épaisseur de la pelle 2.5mm)	3200
Râteaux	Avec manche en bois lisse (épaisseur de la pelle 5.5mm)	3200
Baril	Fût bleu occasion de 200LITRES	3200

1. Lieux de livraison

Les lieux de la livraison et la quantité par commune sont détaillés par le tableau ci-après.

COMMUNE RURALE d'Ejeda : le nombre de bénéficiaires est de 2600 répartis au niveau des huit sites de distribution de la Commune

Désignation	Lieux de la livraison	2Arrosoir (Nombre)	2Houe (Nombre)	1Pelle(Nombre)	1Râteaux (Nombre)	1Baril (Nombre)	Nombre bénéficiaires
Matériels	Site Ejeda nord	540	540	270	270	270	270
	Site Tanandava	642	642	321	321	321	321
	Site Mitsoriake	808	808	404	404	404	404
	Site Farafatse	784	784	392	392	392	392
	Site Marovahatse	988	988	494	494	494	494
	Site Manakaravavy	640	640	320	320	320	320
	Site Behatrave	182	182	91	91	91	91
	Site Tsikoakahitse	616	616	308	308	308	308
TOTAL		5200 Arrosoirs	5200 Houes	2600 Pelles	2600 râteaux	2600 Baril	2600 bénéficiaires

COMMUNE RURALE de MANIRY : le nombre de bénéficiaires est de 600 répartis au niveau de quatre site de distribution de la Commune

Désignation	Lieux de la livraison	2Arrosoir (Nombre)	2Houe (Nombre)	1Pelle(Nombre)	1Râteaux (Nombre)	1Baril (Nombre)	BENF
Matériels	Site BESALY	72	72	36	36	36	36
	Site MANIRY	638	638	319	319	319	319
	Site TSIASIMO	296	296	148	148	148	148
	Site BEKILY	194	194	97	97	97	97
TOTAL		1200 Arrosoires	1200 houes	600 pelles	600 râteaux	600 baril	600 bénéficiaires